



## **11<sup>ème</sup> Séminaire du FRATEL**

---

**Dakar 15 et 16 avril 2014**

**Thème : « Licences 3G et 4G, état des lieux de l'attribution du premier dividende numérique »**

**Discours d'ouverture de Monsieur Abou Abel THIAM**

**Président du Collège de l'ARTP**

Monsieur le Président du FRATEL ,

Monsieur le Représentant du Directeur Général de l'ARTP ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Collège de l'ARTP,

Monsieur le Représentant du Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux d'organes de Régulation,

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux de Société,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs

Le thème de ce 11<sup>ème</sup> séminaire du FRATEL me conforte davantage dans l'idée que le réseau du FRATEL est à la mesure des ambitions que ses membres ont placées en lui depuis le lancement de son plan d'actions à Bamako en 2003.

Dans un environnement des télécommunications aujourd'hui marqué par des technologies de plus en plus convergées et en perpétuelle mutation, des acteurs aussi diversifiés et en interrelation, la régulation se doit d'être d'avant-garde pour être à la hauteur des missions qui lui sont assignées.

Sans vouloir anticiper sur les résultats de nos travaux, je puis d'ores et déjà présager qu'ils seront de qualité vu la démarche collégiale et l'esprit collaboratif qui auront prévalu à chaque étape de la réflexion.

**Mesdames et messieurs,**

Il ne fait pas de doute aujourd'hui que le développement de la téléphonie cellulaire et du cyberspace a atteint un niveau sans précédent. L'intérêt pour le mobile et pour l'accès à Internet dans le monde connaît une croissance exponentielle à mesure que les particuliers, les communautés et les nations sont de plus en plus nombreux à se connecter.

Dans l'économie mondiale interconnectée d'aujourd'hui, les TIC en général et le large bande en particulier sont un moteur essentiel de la croissance économique surtout dans ce contexte de ralentissement global de la conjoncture. Elles peuvent favoriser la relance puisque figurant parmi les secteurs stratégiques porteurs de croissance et d'emploi.

La contribution de l'économie numérique au PIB des Etats est incontestable et aucune prouesse économique n'est envisageable sans un réseau de télécommunications performant et moderne. Le large bande stimule le progrès dans tous les secteurs d'activités.

Cet état de fait est du reste bien compris par son Excellence, Le Président Macky SALL, qui a conféré une place centrale aux TIC dans le **Plan Sénégal Emergent** actuellement mis en œuvre dans notre pays. Ce plan qui a pour ambition de porter le taux de croissance à 7% pour une période de 10 ans au moins constitue une initiative innovante et déterminante dans la recherche de développement économique et social du pays.

Tout l'enjeu pour les régulateurs est donc d'encourager à investir dans les réseaux haut débit pour en assurer le large déploiement et la généralisation grâce à des prix d'accès moins prohibitifs. L'objectif à terme étant de rendre le secteur aussi dynamique et concurrentiel que le secteur de la téléphonie mobile qui enregistre un taux de pénétration de plus de 90% au Sénégal.

**Mesdames et Messieurs,**

Face à nos objectifs que sont l'aménagement numérique du territoire, la concurrence sur le marché mobile et d'Internet, la qualité de service, le processus d'attribution des licences 3G a débuté dès 2009 au Sénégal. A ce jour tous les opérateurs sont titulaires d'une licence 3G et grâce aux investissements réalisés, détiennent chacun des parts de marché forts

appréciables. Le taux de pénétration de l'internet qui était de l'ordre de 5,2% au 31 décembre 2012 est aujourd'hui à près de 18%.

Partant de l'enseignement tiré de cette expérience, vous comprendrez mieux la stratégie adoptée par l'Autorité de Régulation du Sénégal d'octroyer à titre provisoire des autorisations aux trois opérateurs et de mettre à leur disposition de manière gratuite des ressources spectrales qui leur permettront de tester les nouveaux services mobiles 4G. Les tests se dérouleront jusqu'au 31 décembre 2014. Cette stratégie est guidée par notre objectif prépondérant de favoriser l'innovation et d'assurer notre leadership dans le développement de nouveaux services de télécommunications et de TIC.

**Mesdames et messieurs, distingués invités,**

La date butoir du 15 juin 2015 fixée pour le passage de l'analogique au numérique approche de manière inexorable. Les enjeux de ce passage sont à la mesure de l'impact et des transformations qui ne manqueront pas de s'opérer sur tous les secteurs de la vie économique et sociale. C'est dire que vivacité et dynamisme doivent être notre crédo pour ne pas rater ce rendez-vous des nations émergentes et modernes. Notre pays, à l'instar de la communauté internationale, est résolument engagé dans la course du passage au numérique.

Cet engagement se traduit par la mise en place par le Président de la République du **Comité National de Pilotage de la Transition de l'Analogique vers le Numérique (CONTAN)**.

Ce Comité, outre ses missions de gestion de la migration numérique est également chargé de la répartition et de l'utilisation du premier dividende numérique ; sa configuration interinstitutionnelle augure d'une démarche inclusive qui est un gage de réussite pour ce genre d'initiative d'envergure nationale.

Le Sénégal dispose déjà d'avantages remarquables en matière audiovisuelle. Une quinzaine de chaînes de télévision dont certaines ont testé et réussi le multiplexage coexistent avec trois opérateurs de télécommunications performants dans un environnement réglementaire contrôlé par un régulateur technique et de contenu dont l'expertise n'est plus à démontrer.

En profitant de ces circonstances favorables et des ressources en fréquences qui seront libérées sous peu, nous nous devons, nous régulateurs, d'anticiper sur un cadre juridique adapté et éviter d'imposer des contraintes réglementaires inutiles. Nous devons préconiser des régimes d'octroi de licences simplifiés, flexibles et technologiquement neutres pour tous les concurrents pour qu'enfin nous puissions offrir à nos pays la chance de jouer le rôle qui doit être le leur dans la société de l'information.

**Mesdames et messieurs,**

Cela ne sera certainement pas une tâche aisée avec les contingences et les priorités propres à chaque pays ; mais je demeure confiant qu'avec un réseau d'experts et de techniciens de

haut niveau aussi dynamique que le FRATEL, nous saurons nous attaquer et apporter des solutions à toutes les questions cruciales qui interpellent la régulation.

Je suis persuadé que les réflexions qui seront induites par le sujet auront d'une manière ou d'une autre un impact sur la suite des plans ou stratégies large bande initiés par l'ensemble des acteurs de nos pays respectifs.

Je souhaite vivement que ce séminaire qui se tient pour la seconde fois à Dakar tienne toutes ses promesses et que les relations entre membres du réseau en ressortent plus que jamais raffermissent.

Je remercie tous les membres et participants qui ont tenu à marquer de leur présence cette réunion et souhaite à tous un bon séjour à Dakar.

**Je déclare ouvert le 11<sup>ème</sup> séminaire du FRATEL.**

Vive l'ARTP, Vive le FRATEL !